

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le neuf novembre , le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Eric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 02/11/2020

ETAIENT PRESENTS : Mmes THIOUET Christelle, SABOURIN Angélique, PELLETIER Chloé, TURBE Anne-Marie, Mrs CHEVALIER Eric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, MIOT Kevin, BOISGROLLIER Claude, MARILLEAU Jean-Michel

ETAIENT ABSENTS : RAMBAUD Corinne, excusée

Madame Anne-Marie TURBE a été désignée secrétaire de séance

La séance s'est ouverte sur la présentation de Mme GUILLEUX Marie nommée en remplacement de Mme POUPARD Véronique, secrétaire de mairie.

TRAVAUX EGLISE, DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ces précédents échanges à propos des travaux de restauration de l'église où il avait donné connaissance de l'avant-projet définitif réalisé par le cabinet d'architecture CHOUEANE en charge du dossier dont le montant s'élevait à la somme de 241 400€ HT. Il avait été alors discuté du financement de ces travaux sachant que la collectivité n'est pas en mesure d'en financer la totalité.

Notre dossier est éligible à la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Il semblerait également qu'il puisse être retenu au titre du Plan France Relance, mis en place par l'Etat.

Le plan de financement suivant pourrait être établi :

coût de l'opération H.T	:	268 180€ H.T
Montant de la dépense subventionnable	:	238 480€ H.T
Dont travaux	:	211 700€H.T.
Dont honoraires architecte	:	26 780€ H.T

FINANCEMENT

D.E.T.R. : 30% du montant de la dépense subventionnable H.T soit :	71 544€
- Plan France Relance 30%	: 71 544€
- Aide à la décision Département	: 3 510€
- Fonds propres	: 121 582€
Montant Total	: 268 180€ H.T

Le plan de financement est présenté hors taxe, la TVA étant récupérée par le FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le plan de financement proposé et se donne toute possibilité, en fonction des aides obtenues, de retenir tout ou partie des travaux. Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces à venir concernant ce dossier.

REPARATION BATIMENT RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors d'une précédente séance il avait été décidé la démolition du bâtiment situé à proximité de l'église qui est dans un état de dégradation avancé. Celui-ci étant situé aux abords d'un monument historique, nous avons demandé une autorisation de démolition auprès de l'architecte des Bâtiments de France qui a émis un refus.

Nous allons donc devoir procéder à des travaux de rénovation pour le réhabiliter et lui donner une fonction. L'aménagement d'un espace scénique étant envisagé autour de l'église, ce bâtiment pourrait être destiné à stocker du matériel et mobilier nécessaires à l'organisation de spectacles.

M. Le Maire présente les devis réalisés par M. Frédéric THIBAULT qui s'élèvent à un montant total HT de 10 817.73 €. Ces devis comprennent la réfection totale de la toiture, la reprise de fissure au-dessus d'une porte en granit et l'élargissement d'une autre porte, ce qui permettrait son utilisation dans de meilleures conditions. Le Conseil Municipal approuve à la majorité ces devis. M. BOISGROLLIER aurait souhaité d'autres propositions. Compte tenu du montant qui paraît tout à fait raisonnable, et de la qualification de l'artisan pour ce type de travaux, la majorité du Conseil ne juge pas nécessaire de faire appel à une autre entreprise.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le Département des Deux-Sèvres a mis en place un plan de relance « 1000 chantiers » en direction, notamment, des communes. En ce qui nous concerne, trois chantiers peuvent être aidés, à raison de 50% de la dépense H.T, plafonnée à 10 000€ H.T, soit une aide maximale par projet de 5 000€. Ces travaux doivent être achevés au 31/05/2021. Il semblerait que celui-ci réponde aux conditions définies par le dit plan de relance.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires à la demande de cette aide et lui donne tout pouvoir pour la signature de tout document s'y rapportant.

ETUDE DE REMPLACEMENT DU CAMION

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le camion est de nouveau en panne, la boîte de vitesse étant hors service. Les pannes se succédant sur ce véhicule, il est demandé au Conseil Municipal de réfléchir à l'éventualité de son remplacement. Pour ce faire, des garages ont été consultés. M. Jean-Marie FRAGU expose le besoin de se munir d'un camion équipé d'un bras afin de déposer la benne pour pouvoir y charger du matériel tel que le tracteur tondeuse. Ce type de véhicule étant introuvable d'occasion, deux propositions pour un véhicule neuf nous ont été soumises. La première proposition concerne un Renault Master qui s'élève à 42 000€ H.T.. La deuxième concerne un Peugeot Boxer pour un montant H.T. de 35 393€. La différence de prix s'explique par le fait que le Renault Master est à propulsion et roues jumelées à l'arrière alors que le Peugeot Boxer est à traction. Ces montants ne tiennent pas compte d'une éventuelle reprise. M. MARILLEAU demande s'il ne serait pas plus judicieux d'investir dans une remorque pour le transport du tracteur tondeuse.

M. FRAGU souligne le fait que le permis E est nécessaire et que les agents n'en disposent pas.

D'autre part, la commune a dû louer un véhicule en l'attente de décision, ce qui représente un coût mensuel de 700€ H.T. M. BOISGROLLIER demande si la réparation de la boîte de vitesse ne pourrait être envisagée, car cette option ne reviendrait pas plus cher comparée à la location sur plusieurs mois. M. FRAGU avance le fait que cette éventualité aurait un coût compris entre 5 000 et 8 000 chez Renault. Une demande de devis pour la réparation de la boîte de vitesse sera néanmoins demandée chez un garagiste indépendant, un coût raisonnable permettrait d'éviter la location.

Le Conseil Municipal décide de se renseigner sur le montant de la reprise du camion par les entreprises intéressées, sur le délai d'attente imparti à l'achat et la commande du camion, et enfin, dans le cas où l'achat serait effectué, sur la possibilité de prêt d'un véhicule par le vendeur dans l'attente de la livraison.

M. Le Maire souligne le fait que sur le Budget 2020 il n'y ait pas de crédit prévu pour l'achat de matériel. De ce fait un virement de crédit sera nécessaire du compte 23 au compte 21 en vue de l'acquisition de ce matériel.

ACHAT MINI RABOT DESHERBEUR

M. FRAGU informe le Conseil Municipal qu'une démonstration de désherbeur mécanique à grande lame a été effectuée. Cet outil est efficace sur de grandes surfaces et pourra ainsi être utilisé sur le parking de la salle des fêtes et sur celui du cimetière quand il sera gravillonné. Le devis présenté s'élève à 2 299€ H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant que cet outil pourra améliorer la qualité du travail et le temps imparti à l'entretien de ce type d'espace, approuve l'achat de ce matériel.

LOGO

Les propositions de logos déjà effectuées par Mme CHAZEL n'ont pas convaincu le conseil. Ainsi, M. Le Maire présente les offres de l'entreprise Esprit Pub. Celles-ci ont un coût variant en fonction du niveau d'accompagnement, allant ainsi de 600 à 1 700€. Le Conseil Municipal évoque le fait que nous sommes déjà engagé auprès de Mme CHAZEL. Un échange s'opère autour du logo de Mme CHAZEL en s'accordant sur l'église comme symbole. Mme TURBE s'engage à recontacter la graphiste afin d'échanger autour du projet.

APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITE COMMUNAUTAIRE 2019

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le Bilan d'Activités Communautaires 2019 qui présente les activités et les projets récents de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, ainsi que les principales perspectives.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte de la communication du Bilan d'Activités Communautaires de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le Bilan d'Activités Communautaires 2019 de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, prend acte de celui-ci.

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019, en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

INFORMATIONS COVID

M. Le Maire présente le tableau récapitulatif des mesures sanitaires établi par l'Association Départementale des Maires. En ce qui nous concerne les assemblées délibérantes sont maintenues en présentiel à condition de respecter les mesures barrières, à savoir 4m²/personne, port du masque et lavage des mains. En l'état actuel de la situation, la location de la salle des fêtes est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

DEMANDE DE GRATUITE DE LA SALLE

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés, demandant la gratuité de la mise à disposition de la salle des fêtes une fois par an. Le Conseil Municipal au vu du caractère social de l'association et de son histoire inscrite en lien avec la commune accepte la gratuité pour un évènement annuel, les suivants étant soumis à facturation.

MODIFICATION CONVENTION DANCE AND CO

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Dance And Co ne louera la salle des fêtes que le mardi soir contrairement à ce qui était prévu auparavant (lundi et mardi).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer le tarif annuel de 150€ et demande à Monsieur Le Maire de bien vouloir établir une nouvelle convention tenant compte de ces modifications.

COMPTE RENDU REUNION CAPELLA BERTRANDI

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec l'association Capella Bertrandi qui lui en avait fait la demande. Celle-ci souhaitait savoir comment la nouvelle équipe municipale envisageait la relation avec elle et comment la commune appréhendait le dossier patrimoine matériel et immatériel. Il leur a été fait part de l'intention de poursuivre les travaux de restauration de l'église dans la limite du reliquat restant de la première phase des travaux de manière à ne pas entraver la possibilité d'entreprendre la rénovation de la salle des fêtes qui sera la priorité de cette mandature. Quant à la mise en place d'une convention celle-ci porterait uniquement sur la mise à disposition de patrimoine communal, tel que la Chapelle de la Miolière ou l'église, pour l'exercice de ses activités, exemple : expositions. Egalement, dans le cadre de l'organisation de chantiers de bénévoles la commune s'engagerait à prendre à sa charge les matériaux nécessaires.

A ce propos un Christ retrouvé dans les gravas de démolition autour de l'église pourrait être restauré par l'association avec prise en charge des matériaux par la commune, ce qui est validé par le Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Un conseiller demande si nous avons mis en place le dispositif argent de poche pour les vacances de la Toussaint. La commune avait jusqu'alors fait le choix de mettre ce dispositif en place uniquement durant les vacances d'été.

ARBRE DE NOEL :

M. Le Maire rappelle que l'organisation de l'arbre de Noël se fait en partenariat avec la commune de Saurais. Il dit qu'il a rencontré le Maire de Saurais à ce sujet et que vu le contexte actuel il paraît inenvisageable de le maintenir sous la forme habituelle. Ainsi il serait envisager de maintenir uniquement la distribution de cadeaux aux enfants de 0 à 10 ans. En ce sens un flyer sera distribué aux familles concernées. Cette distribution ne pourra se faire que sur inscription (date limite fixée au 29 Novembre), et aura lieu le dimanche 13 Décembre à la mairie dans le respect des règles sanitaires. L'enveloppe budgétaire dédiée aux achats de cadeaux s'élèvera à 400€.

COMMEMORATION DU 11 Novembre :

M. Le Maire fait part qu'en raison du contexte sanitaire actuel le nombre de participant est réduit à 10 personnes. Comme à l'accoutumé un dépôt de gerbe aura lieu au pied du monument aux morts.

La séance est levée et la prochaine réunion du Conseil est fixée au Lundi 7 Décembre.